

KI-TÉTSÉ

5778



n°430

LA PARACHA EN RÉSUMÉ

Nous retrouvons dans notre Paracha, 74 des 613 commandements. Le texte décrit d'abord les lois de la « belle captive », celles de l'héritage du premier-né, du fils rebelle, de l'enterrement et du respect du défunt, la restitution des objets trouvés, le renvoi de la mère d'oisillons trouvés, le devoir d'ériger un parapet pour prévenir tout chute d'un toit, ainsi que les différents croisements interdits (entre espèces végétales ou animales différentes).

Ensuite, nous trouvons aussi la description des procédures judiciaires et des sanctions applicables dans le cas d'un adultère, dans les cas de viol ou séduction d'une jeune fille non mariée, ainsi que pour le mari qui accuserait injustement son épouse d'infidélité. Les personnes suivantes ne peuvent pas se marier avec un homme ou une femme d'ascendance juive : le bâtard, l'homme Moabite ou le descendant des Ammonites, la première et la deuxième génération Edomite ou égyptienne.

Puis nous avons les lois qui régissent la pureté que doit conserver un campement militaire, l'interdiction de renvoyer un esclave étranger qui viendrait trouver refuge en Israël, le devoir de payer un salarié en son temps et de lui permettre de consommer des fruits du champs au moment où il y travaille, les lois de l'emprunteur et l'interdiction du prêt à intérêt, les lois du divorce, la peine des 39 coups pour celui qui enfreint une interdiction de la Torah, la procédure du « Lévirat »...

La Paracha se conclut sur le fameux passage « Zakhor », « Souviens-toi », qui nous demande de nous rappeler de l'attaque du peuple d'Amalek sur le chemin après la sortie d'Égypte.



Bonne santé et longue vie Eliane bat Esther
(par Pinhas DUPAIN)



UN TRÉSOR DE LA PARACHA

La mouche aux 500 yeux

Devarim (21, 10) : "Lorsque que tu partiras en guerre contre tes ennemis, que le Seigneur ton D-ieu te les livrera et que tu feras parmi eux des prisonniers."

Cette Paracha est juxtaposée à celle de Shoftim – les juges – pour nous enseigner que si la justice est rendue selon les ordonnances Divines, alors nous gagnerons nos guerres et « nous ferons des prisonniers ».

TSROR HA-MOR

Si le verset dit : « Lorsque que tu partiras en guerre... » et non pas simplement : « Lorsque tu guerroyeras... », c'est pour ancrer en nous la conviction que les victoires militaires ne sont pas entre nos mains et que si Hachem ne menait pas cette guerre, nous serions loin de vaincre nos ennemis.

KELI 'HEMDA

Le principal ennemi de l'homme, c'est son Yétser Ha-Ra – son mauvais penchant – comme cela est enseigné dans le Talmud (Kidoushim 30b) : « Le Yétser de l'homme se renforce chaque jour un peu plus, et si Hachem ne nous venait en aide, aucun homme ne pourrait surmonter ce penchant. » En effet – c'est là l'essentiel de cet enseignement, sans l'aide Divine nous riquerions fort de nous décourager et d'abandonner la lutte contre ce penchant. C'est pourquoi le verset dit : « Lorsque que tu partiras en guerre... » ; c'est à dire que si tu essaies de combattre ton Yetser, alors « le Seigneur ton D-ieu te le livrera... », tu recevras une aide Divine pour le vaincre, car quiconque désire se purifier est aidé par le Ciel !

Si Hachem n'aidait pas l'homme – entité matérielle – à combattre son Yétser – entité spirituelle, il ne pourrait le vaincre. Le Yétser Ha-Ra est semblable à la mouche qui, bien qu'on la renvoie sans cesse, revient toujours à la charge jusqu'à ce qu'on la tue. De la même façon que la mouche apprécie les plaies de la peau, le Yétser trouve toujours le point faible de l'homme. Les scientifiques ont montré qu'une mouche possède environ 500 yeux ; le Yétser Ha-Ra qui est également le Satan – ainsi que l'ange de la mort – possède quant à lui une infinité d'yeux !

On raconte qu'Aristote, auprès de qui Alexandre de Macédoine se vantait de ses exploits, au retour d'une guerre particulièrement difficile, répondit à ce dernier : « Sache que tu n'as pas encore livré la guerre la plus terrible : celle que l'on doit mener contre son mauvais penchant ! »

PARACHA : KI-TÉTSÉ



PARIS - ILE DE FRANCE

Entrée : 05h09 • Sortie : 21h31

Villes dans le monde

Lyon	05h14 • 21h12	Nice	05h12 • 20h58	Los Angeles	05h03 • 20h01
Marseille	05h21 • 21h04	Jerusalem	04h54 • 19h44	New-York	04h47 • 20h16
Strasbourg	04h49 • 21h08	Tel-Aviv	04h55 • 19h46	Londres	04h05 • 20h49
Toulouse	05h36 • 21h21	Bruxelles	04h51 • 21h29	Casablanca	05h41 • 20h38



Le livre du Chabbath pour toute la famille
pour le commander : 01 80 91 62 91 ou www.torah-box.com



IL ÉTAIT UNE FOIS LA PARACHA

Avant que le soleil ne se couche

Devarim (24, 15) : "Le jour même tu lui donneras son salaire..."

On raconte l'histoire suivante à propos du 'Hafetz 'Haim :

Un jour qu'il avait prévu de se rendre à Varsovie – ville fort éloignée de Radin, sa ville de résidence, les conditions météorologiques s'annonçaient particulièrement difficiles : les routes étaient recouvertes d'une épaisse couche de neige. Tous les membres de sa famille étaient mobilisés pour préparer son voyage et ses bagages. Soudain, on s'aperçut que son manteau de fourrure était déchiré et devait être réparé pour pouvoir être porté. On demanda à un enfant d'apporter le manteau à un couturier, en lui demandant de spécifier qu'il y avait urgence !

Très vite, l'enfant revint avec le manteau recousu. Le 'Hafetz 'Haim l'enfila, se sépara de sa famille et prit la route. La diligence se fraya difficilement un chemin dans la neige, pour parvenir à la gare de chemin de fer de la ville voisine. Alors que le cocher entrait dans l'enceinte de la gare, à sa grande stupéfaction, le 'Hafetz 'Haim lui demanda de faire demi-tour. « Mais pourquoi donc, après un chemin si difficile ? Le train pour Varsovie est déjà là ! » s'étonna le cocher. Le 'Hafetz 'Haim lui répondit : « J'ai oublié de payer le couturier pour son travail ; nous devons vite faire demi-tour afin que je lui donne son salaire et ce, avant que le soleil ne se couche ! Notre Torah nous oblige à payer notre dû le jour même. » Le cocher proposa alors d'être l'envoyé du 'Hafetz 'Haim et de remettre l'argent en question au couturier. Mais le 'Hafetz 'Haim refusa ; il voulait en personne accomplir la Mitzvah selon les termes du verset : « Le jour même tu lui donneras son salaire... »



"ET TES YEUX VERRONT TES MAÎTRES"



Rabbi Yaakov EMDEN



AU "HASARD" ...

Biographie : Rabbi Ya'akov

Rabbi Ya'akov était le fils du gaon Rabbi Ya'akov Moché de Zbrov, fils du gaon Rabbi Nathan Mordekhai, fils du gaon le 'Hakham Tsvi zatsal. Il étudia la Torah auprès du gaon Rabbi Mechoulam Igra de Tosmenitz, et on voyait qu'il était né pour la grandeur. Il avait une vive intelligence et un raisonnement droit et juste. Il fait partie des derniers décisionnaires qui se sont levés en Israël dans nos générations. Les tsadikim de sa génération ont témoigné sur lui qu'il étudiait vraiment la Torah avec un désintéressement total, comme Moché notre maître, c'est pourquoi il a mérité que toutes ses décisions halakhiques aient été adoptées par toutes les communautés d'Israël comme si elles venaient de Moché du Sinaï, sans aucune possibilité de les discuter. Il discutait de Torah avec les plus grands de sa génération, entre autres le gaon Rabbi Akiba Eiger, et le gaon auteur de 'Hemdat Chelomo, le Rav de Varsovie, qui était un très grand personnage, sur qui on témoignait que toutes ses paroles étaient véridiques et justes, car il avait appris la Torah dans une très grande sainteté et pureté. Sa grandeur dans la kabbala était au moins aussi considérable, sinon plus, que sa grandeur dans la Torah révélée. Il écrivit divers ouvrages de kabbala, mais en cacha certains, car il estimait que le monde n'en était pas digne. Il était très célèbre à cause de ses divers livres, et jusqu'à aujourd'hui on les étudie dans toutes les communautés, par exemple Netivot HaMichpat sur le Choul'han Aroukh 'Hochen Michpat, les Responsa 'Havat Da'at, Torat Guittin, et également son célèbre ouvrage 'Helkat Ya'akov à la fin duquel figure son testament, rempli de sainteté, de pureté et de crainte du Ciel. Le 25 Iyar 5692, son âme monta au Ciel dans la lumière cachée pour les tsadikim. La mémoire du tsadik est une bénédiction.



LE RÉCIT DE LA SEMAINE

Quand le rabbin s'était trompé ...

Dans les années 40, Rabbi Yossef Itshak Schneerson, le précédent Rabbi de Loubavitch envoyait des émissaires visiter les petites communautés dispersées dans tous les États-Unis pour transmettre la joie et l'enthousiasme du judaïsme autour d'eux.

Il confia un jour une mission particulière à Rav Chmouel Levitin, l'ancien Rav de Rakeshik en Lituanie. Il devait voyager de New York à Chicago (où j'habitais alors) pour y passer quelques jours et inspirer les Juifs locaux à s'investir davantage dans l'étude et la pratique religieuse.

Après maints cours et conférences, Rav Levitin demanda à Rav Perlstein (rabbin de la synagogue Tsema'h Tsedek) de lui obtenir un rendez-vous avec M. Charles (Yéhezkel) Lissner. Rabbi Yossef Itshak lui avait spécifiquement demandé de rencontrer ce fidèle de la synagogue, un homme d'affaires prospère dont l'ancêtre Arke de Lyozna avait été un fervent Hassid de Rabbi Chnéour Zalman de Lyadi, le fondateur du mouvement Loubavitch. Mais dans sa jeunesse, il avait émigré vers l'Amérique et avait quelque peu rejeté les traditions et pratiques religieuses du vieux continent. Le Rabbi précédent souhaitait donc que Rav Levitin aille lui parler, en espérant sans doute que M. Lissner serait favorablement impressionné par l'apparence hassidique de son émissaire et sa conversation d'un haut niveau intellectuel.

Ce rendez-vous ne fut pas aisé à obtenir car M. Lissner était fort occupé et n'avait pas de temps à perdre dans des mondanités. Mais finalement Rav Perlstein et d'autres notables accompagnèrent Rav Levitin ; je fis partie de la délégation.

1. M. Lissner nous reçut chaleureusement et la conversation fut très intéressante. Rav Levitin rappela qu'il avait connu personnellement le grand-père de M. Lissner et celui-ci évoqua avec nostalgie le foyer de ses parents et de ses grands-parents, là où les coutumes et pratiques hassidiques étaient partie intégrante de la vie quotidienne et où le Chabbat et les fêtes se célébraient dans la joie.

A la fin de l'entretien, Rav Chmouel se leva et M. Lissner sortit son carnet de chèques en demandant à quel ordre le libeller.

« Mon cher ami, déclara ce fidèle émissaire du Rabbi, je ne suis pas venu solliciter une contribution financière et je sais que vous ne serez pas vexé si je refuse tout argent de votre part ! »

Cette réaction surprit M. Lissner : « Certainement le vénérable émissaire du Rabbi de Loubavitch n'a pas effectué tout ce déplacement depuis New York juste pour une visite de convention ou pour prendre chez moi une boisson fraîche ! »

1. M. Perlstein intervint alors : « Vous savez que le rouleau de la Torah est écrit selon des règles très précises par un Sofer (scribe), avec de l'encre spéciale sur un parchemin spécial. Il arrive parfois – surtout quand le Sefer Torah n'est pas utilisé pendant longtemps – que les lettres pâlissent et cela rend le Sefer Torah non cachère. Dans le temps, la communauté faisait appel à un Sofer pour vérifier les parchemins et réécrire les lettres pâlies ou manquantes.

Le Rabbi nous a enseigné que chaque Juif est une Torah, remplie de lettres et de mots qui rythment sa vie quotidienne : chacherout, Chabbat, pureté familiale, éducation juive... Il peut arriver qu'une de ces « lettres » se ternisse donc le Rabbi

nous envoie comme ses « examinateurs » pour « rafraîchir » les lettres et s'assurer que chacun d'entre nous est un Sefer Torah parfaitement cachère ! »

Ces paroles touchèrent à l'évidence une corde sensible chez M. Lissner qui remercia avec effusion la délégation.

Quand Rav Levitin retourna à New York, il donna au Rabbi un rapport détaillé de son voyage à Chicago, y compris la visite à M. Lissner.

« C'est une explication intéressante, remarqua le Rabbi mais, à vrai dire, l'analogie n'est pas tout à fait correcte. Il est vrai que chaque Juif est une Torah. Cependant il existe deux façons d'écrire. Il y a la méthode de l'encre et du parchemin et il y a la méthode de la gravure. Les Dix Commandements étaient gravés dans la pierre. Quelle est la différence ? L'encre et le parchemin sont deux éléments distincts que le scribe fait fusionner avec adresse. Cependant comme ce sont deux entités séparées, il est possible que l'encre pâlisse ou même s'efface. Par contre, la lettre gravée fait partie de la pierre même. Rien n'est ajouté au matériau qui fait un avec la lettre. De telles lettres ne peuvent pas être effacées ! Tant que le matériau existe, les lettres sont là. Il est néanmoins possible que la poussière s'amoncelle et recouvre toute la lettre. Alors tout ce qui est nécessaire, c'est d'enlever la poussière et les lettres réapparaîtront dans toute leur beauté originelle.

Un Juif est un Sefer Torah non pas écrit mais gravé. Il n'est pas nécessaire de « réécrire » un Juif. Il suffit de l'aider à épousseter les influences extérieures qui auraient pu momentanément recouvrir sa véritable personnalité, le « Pintelé Yid », l'étincelle juive gravée dans chaque âme. Et c'est pourquoi le cœur d'un Juif est toujours en éveil, toujours prêt à répondre à l'appel de la spiritualité ! »

Traduit par Feiga Lubecki

La sidra de la semaine



UNE LOI, CHAQUE SEMAINE

Jouer de la guitare Chabbath (Rav Gabriel DAYAN)

Question : Je souhaite savoir si, durant Chabbath, j'ai le droit de faire de la guitare (uniquement des chants religieux) ?

Réponse : Durant Chabbath et les fêtes, il est strictement interdit de jouer d'un instrument de musique [quelles que soient les paroles prononcées].

Voir Choul'han 'Aroukh - Ora'h 'Haim, chapitre 338, Halakha 1 et Talmud Erouvin 104a

Je suis à votre disposition, Bé'ézrat Hachem, pour toute question supplémentaire.



PERLE `HASSIDIQUE

"L'homme veut croire en lui et comprendre D.ieu, alors qu'en réalité, il doit croire en D.ieu et se comprendre lui-même"
(Rabbi Yosef Yozel Horowitz)

QUIZZ PARACHA

1. Pourquoi la Torah nous interdit elle d'avoir l'Egyptien en abomination ?
2. Qui est le premier concerné par l'obligation de lévirat « Yiboum »
3. Quelles sont les deux personnes de la Sidra qui doivent parler en langue sacrée ?

1. Car Yaacov et sa famille sont descendus en Egypte pendant la période de famine
2. Le frère le plus âgé
3. Le « Yavam » (le beau frère) et la « Yavama » (la veuve du frère qui n'a pas eu d'enfant)

- « Chavoua Tov » est un feuillet hebdomadaire envoyé à environ 40.000 francophones dans le monde.
- Dédiez un prochain feuillet pour toute occasion : 01.80.91.62.91 – contact@torah-box.com
- Communautés, Ecoles ou tout autre Etablissement : recevez ce feuillet chaque semaine.

Ont participé à ce feuillet :
'Hevrat Pinto, Jonathan Berdah.

Nos partenaires

Juif.org



Torah-Box.com

Diffusion de Judaïsme aux francophones dans le monde
sous l'impulsion du Tsadik Rabbi David ABI'HSSIRA et du Grand-Rabbin Yossef-Haim SITRUK
Tél. France : 01.80.91.62.91 – Tél. Israel : 077.466.03.32 – Web : www.torah-box.com - contact@torah-box.com

Responsable de la publication : Binyamin BENHAMOU